

Seitenblick des Präsidenten

Regard en coin du président



Matthias Samuel Jauslin
president@aeroclub.ch

Zentralpräsident
Aero-Club der Schweiz
Président central
Aéro-Club de Suisse

Flugplatz Raron unter Druck

Im Oktober 1942 wurde der Flugplatz Raron im Oberwallis in Betrieb genommen. Über viele Jahre hinweg war er ein wichtiger Reduitflugplatz. Zahlreiche Geschichten wurden geschrieben und viele Flugerlebnisse haben ihren Ursprung rund um diesen überschaubaren Platz. 1995 gab die Schweizer Luftwaffe den Flugplatz auf und dieser wurde als Zivilflugplatz in den Sachplan Infrastruktur Luftfahrt (SIL) aufgenommen.

Ab 1998 diente der östliche Teil der Piste als Materialumschlagplatz für den Lötschberg-Basistunnel. Der Flugbetrieb beschränkt sich bis heute auf den westlichen Pistenteil. Eigentlich müsste die Ostpiste schon lange wieder in einen flugtauglichen Zustand versetzt werden. Doch die Gemeinde pfeift auf die damaligen Abmachungen (Seitenblick AR 1/22).

Die Absicht liegt auf der Hand. Die Gemeinde als Grundeigentümerin will keinen Flugbetrieb mehr. Im September 2010 hat sich die Mehrheit der Bevölkerung Rarons gegen den Erhalt des Flugplatzes ausgesprochen. Ob ein Flugplatz den regionalen Bedürfnissen entspricht, kann aber nicht von der Standortgemeinde allein entschieden werden. Dies ist Sache des Kantons. Mehrmals hat Raron beantragt, dass der Flugplatz aus dem Sachplan gestrichen werden soll. Bis heute erfolglos. Bund und Kanton Wallis standen bisher für den Erhalt ein.

Doch nun spitzt sich die Lage zu. Es steht eine Gesamtrevision der Nutzungsplanung der Gemeinde an. Die Gemeindebehörde gibt nicht auf und will, dass sich der Staatsrat beim Bund für die Streichung des Flugplatzes aus dem SIL einsetzt. Die Vernehmlassung läuft und ich freue mich, dass zahlreiche Stellungnahmen zugunsten der Aviatik eingegangen sind. Das Ziel muss klar sein: Die Leicht- und Sportfliegerei darf diesen Platz im Oberwallis nicht verlieren.

Solche Flugfelder bilden die Basisinfrastruktur der General Aviation. Sie sind wichtig für die Aus- und Weiterbildung und damit für die Sicherung des fliegerischen Nachwuchses von Bedeutung. Die Motorfluggruppe Oberwallis betreibt in Raron eine Flugschule und setzt seit einigen Jahren erfolgreich ein geräuscharmes Elektroflugzeug ein.

Die Aufhebung des Flugplatzes Raron wäre auch aus Sicherheitsüberlegungen fragwürdig. Er dient nicht nur als Ausweichflugplatz für den Flugplatz Sion. Er bietet auch Segelflugzeugen eine sichere Aussenlandemöglichkeit mitten in den Hochalpen.

Für den Flugplatz Raron ist das letzte Kapitel noch nicht geschrieben. Bis zum Abschluss der Nutzungsplanung wird noch einiges Wasser die Rhone hinunterfliessen und der Kanton Wallis hat den Flugbetrieb bis Ende 2026 vertraglich zugesichert.

L'aérodrome de Rarogne sous pression

C'est en octobre 1942 que l'aérodrome de Rarogne, dans le Haut-Valais, prenait son service. Pendant de nombreuses années, il a été un important terrain d'aviation du Réduit national. De nombreuses histoires ont été écrites et de nombreuses expériences de vol ont leur origine autour de cette place à taille humaine. En 1995, les Forces aériennes suisses ont abandonné l'aérodrome, qui a été inscrit comme aérodrome civil dans le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA).

À partir de 1998, l'est de la piste a servi de lieu de transbordement de matériel pour le tunnel de base du Lötschberg. Jusqu'à présent, le service de vol se limite à la partie ouest de la piste. En fait, la piste devrait être remise en état de vol depuis longtemps, mais la commune se moque des accords passés à l'époque (Regard en coin AR 1/22).

L'objectif est évident. La commune, propriétaire du terrain, ne veut plus de service de vol. En septembre 2010, la majorité de la population de Rarogne s'est prononcée contre le maintien de l'aérodrome. La commune du site ne peut toutefois pas décider seule si un aérodrome répond aux besoins régionaux. C'est l'affaire du canton. À plusieurs reprises, Rarogne a demandé que l'aérodrome soit retiré du plan sectoriel. Sans succès jusqu'à présent. La Confédération et le canton du Valais ont jusqu'à présent défendu le maintien.

Mais désormais la situation empire. Une révision complète du plan d'affectation de la commune est à l'ordre du jour. Les autorités communales ne baissent pas les bras et veulent que le Conseil d'État intervienne auprès de la Confédération pour que l'aérodrome soit retiré du PSIA. La consultation est en cours et je suis heureux de constater que de nombreuses prises de position en faveur de l'aviation ont été émises. L'objectif doit être clair: l'aviation légère et sportive ne doit pas perdre cette place dans le Haut-Valais.

De tels terrains d'aviation constituent l'infrastructure de base de l'aviation générale. Ils sont importants pour la formation et le perfectionnement, et donc essentiels pour assurer la relève aéronautique. Le groupe de vol à moteur «Oberwallis» exploite une école de vol à Rarogne et utilise avec succès depuis quelques années un avion électrique peu bruyant.

La suppression de l'aérodrome de Rarogne serait également problématique pour des raisons de sécurité. Il ne sert pas seulement d'aérodrome de dégagement pour l'aérodrome de Sion. Il offre également aux vélivolistes une possibilité d'atterrissement en toute sécurité au cœur des Hautes-Alpes.

Pour l'aérodrome de Rarogne, le dernier chapitre n'est pas encore écrit. D'ici la finalisation du plan d'affectation, il y aura encore beaucoup d'eau qui coulera sous les ponts. De plus le contrat avec le canton garantit le service de vol jusqu'à fin 2026.